

- Le PCB et l'expérimentation Aide au budget sont-ils associés ?

Nous n'avons pas de visibilité à ce jour sur la poursuite de l'expérimentation Aide au budget. Vous devez donc la considérer comme distincte de cet appel à projets.

- 

- Concernant la file active, les 50 ou 150 personnes attendues correspondent-elles à un volume annuel ou mensuel par travailleur social ?

La file active mentionnée correspond à la file active de la structure (et non du travailleur social) sur l'année.

- Qu'entend on « file active » et quels critères sont pris en compte pour la définir ?

Il s'agit du minimum d'activité tout au long de l'année ; pour mesurer, sont prises les dates de début et de fin de l'accompagnement pour chaque personne.

- une association créée en 2026, qui ne dispose pas encore d'un exercice comptable clos, peut-elle candidater à la sélection 2027-2029 si elle apporte les autres éléments demandés et démontre sa capacité à déployer les missions ;

Pour une jeune association, il faut pouvoir démontrer sa capacité à maintenir son activité dans la durée, cela passe par une présentation claire de sa structuration administrative et budgétaire

- un service PCB intégré à une association d'aide aux victimes, mais accessible aux personnes rencontrant des difficultés budgétaires, conformément au cahier des charges, peut-il être considéré comme recevable ?

Il n'y a pas d'obstacle à l'intégration d'une activité PCB dans un ensemble d'activités plus large, c'est déjà le cas aujourd'hui. La condition est que l'activité soit ouverte à tous.